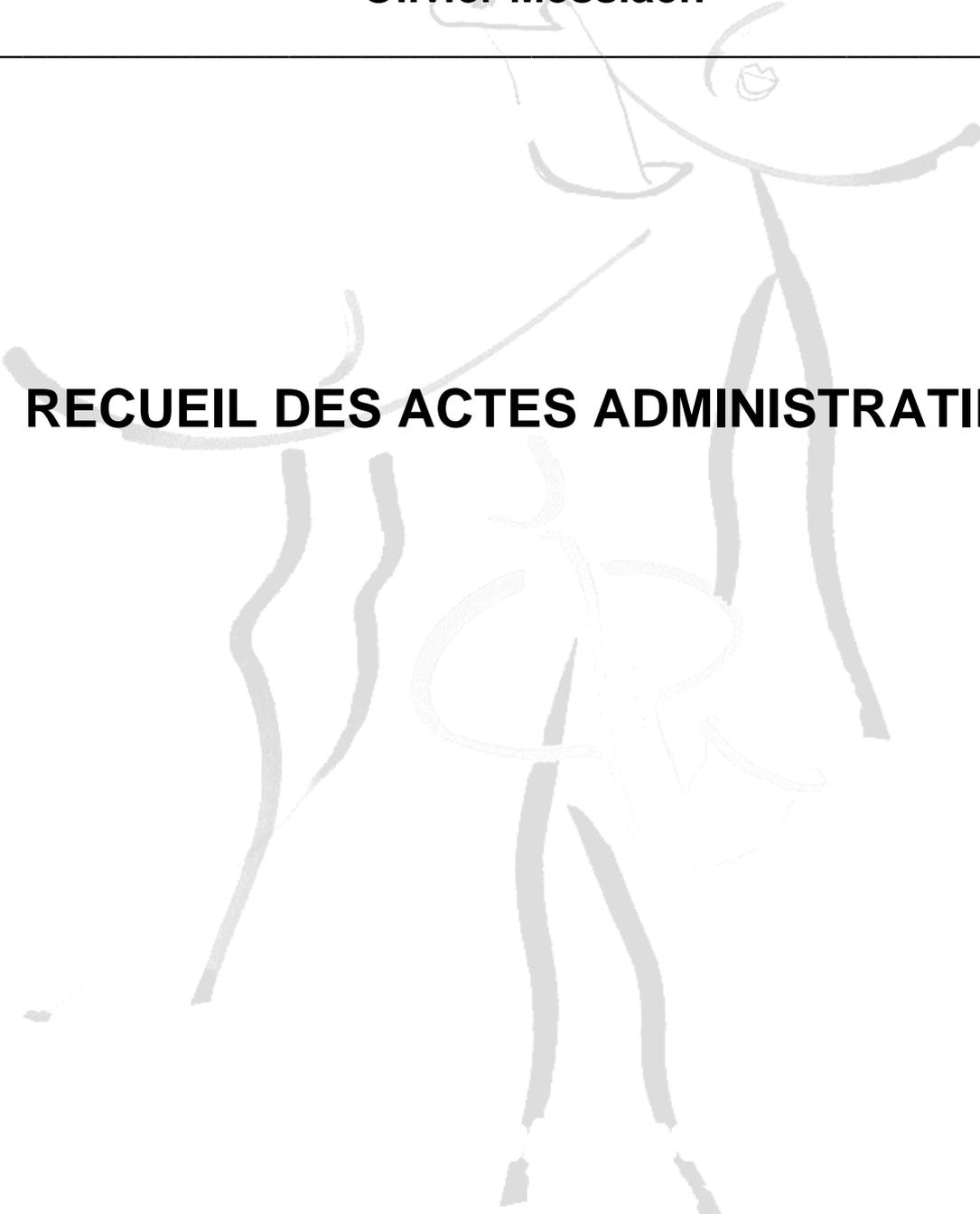


n° 4 du 7 juillet 2011  
publié le 8 juillet 2011

**Syndicat Mixte de Gestion  
Conservatoire à Rayonnement Départemental  
« Olivier Messiaen »**

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**



## ORDRE DU JOUR

<b>Acte</b>	<b>Référence</b>	<b>Intitulé</b>
		Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PV du 6 avril 2011
Rapport	01(07/07/11)	Organisation du fonctionnement administratif
Rapport	02(07/07/11)	Plan de formation du personnel pour l'année 2011
Rapport	03(07/07/11)	Convention relative à la rémunération du professeur de théâtre
Rapport	04(07/07/11)	Location d'une voiture de service – direction générale adjointe
Rapport	05(07/07/11)	Règlement intérieur
Rapport	06(07/07/11)	Indemnités de conseil des Payeurs départementaux
Rapport	07(07/07/11)	Œuvres sociales
Rapport	08(07/07/11)	Rectificatif concernant les montants des droits d'inscription 2011-2012
Rapport	09(07/07/11)	DM 1
Rapport	10(07/07/11)	Programmation artistique – modification
Rapport	11(07/07/11)	Convention avec l'APEC
Rapport	12(07/07/11)	Demande de remboursement de droits d'inscription
Rapport	13(07/07/11)	Adaptation du tableau du cadre des emplois administratifs
Rapport	14(07/07/11)	Recrutement d'un agent d'accueil

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL  
« Olivier MESSIAEN »**

17, rue de l' Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le jeudi 7 juillet 2011 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 juin 2011, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public à partir de 15 h 15, un huis clos s'est tenu préalablement.

**Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique du CRD  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

**Etaient absents excusés :**

Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général  
Monsieur Claude FIAERT, Conseiller Général  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

## **Délibération n° 01(07/07/11)**

**Objet :**      **Organisation du fonctionnement de l'administration**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 01-12-5bis/5 en date du 4 décembre 2011 relative à la mise en place des mesures en faveur de l'aménagement et la réduction du temps de travail ;

**Vu** les délibérations n° 21 (15/05/08) du 18 mai 2008 et n° 10 (09/10/08) du 9 octobre 2008 relatives à l'organisation du service pendant les vacances des élèves ;

**Vu** la délibération n° 10 (01/07/10) du 1<sup>er</sup> juillet 2010 relative aux horaires et congés du personnel administratif ;

**Entendu** le rapport du Président présentant l'organisation du fonctionnement de l'administration et plus particulièrement les modalités du temps de travail, la réorganisation administrative et l'organigramme du Conservatoire ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

### **1. Concernant le temps de travail :**

- l'annualisation du temps de travail du personnel non enseignant en fonction de l'activité pédagogique et artistique ;
- une permanence pendant les petites vacances scolaires ;
- pendant les vacances d'été, l'arrêt du service administratif s'effectuera deux semaines après le départ des élèves et la reprise du service administratif se fera une semaine avant la rentrée des enseignants. La fermeture du Conservatoire sera pondérée par la nécessité d'une présence administrative compte tenu de sujétions particulières ;
- les samedis, dimanches et jours fériés pourront être travaillés en fonction des besoins ;
- **la délibération n°01-12-5 bis du 4 décembre 2001** fixant la durée annuelle du temps de travail à 1 652,1 heures et 7 journées de récupération est toujours en vigueur ;

- **Annule et remplace** les délibérations n° 21 (15/05/08) du 18 mai 2008, n° 10 (09/10/08) du 9 octobre 2008 et n° 10 (01/07/10) du 1<sup>er</sup> juillet 2010 par la délibération présente ;

## **2. Concernant la réorganisation administrative :**

- **d'approuver** la réorganisation administrative et l'organigramme du Conservatoire
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

## **Délibération n° 02(07/07/11)**

**Objet :** Plan de formation du personnel pour l'année 2011

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion en date du 4 juillet 2011 ;

**Entendu** le rapport du Président présentant le plan de formation 2011 du personnel du Conservatoire et son règlement ;

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** le plan de formation 2011 du personnel du Conservatoire et le règlement de formation ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

**Délibération n° 03(07/07/11)**

**Objet :** Convention relative à la rémunération du professeur de théâtre

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant la rémunération du professeur d'art dramatique,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la rémunération du professeur d'art dramatique à hauteur de 33 700 euros par le biais d'une convention ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

**Délibération n° 04(07/07/11)**

**Objet :**      **Location d'une voiture de service**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant la nécessité d'un deuxième véhicule de service pour les besoins du Conservatoire,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la location annuelle d'un véhicule de marque « Peugeot partner » pour un loyer mensuel de 343,21 euros à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour une durée de location de 50 mois intégrant un kilométrage de 100 000 km ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

**Délibération n° 05(07/07/11)**

**Objet :** Règlement intérieur

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion en date du 4 juillet 2011,

**Vu** l'avis du Conseil d'Établissement en date du 11 mai 2011,

**Entendu** le rapport du Président présentant le règlement intérieur du Conservatoire,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** le règlement intérieur du Conservatoire ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

## **Délibération n° 06(07/07/11)**

**Objet :**      **Indemnités de conseil des payeurs départementaux**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 11(06/04/11) du 6 avril 2011 relative à la désignation du Président et des deux Vice-présidents au Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion ;

**Entendu** le rapport du Président rappelant qu'à l'issue de chaque nouvelle désignation du Président de l'assemblée délibérante, il est préconisé de fixer les modalités de recours aux conseils du comptable et fixer les indemnités à verser ;

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** le versement des indemnités de conseils à la Payeuse départementale ;
- **dit** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2011 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

**Délibération n° 07(07/07/11)**

**Objet :**      **Œuvres sociales**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président précisant qu'à l'occasion de certains événements – décès, départs à la retraite, etc. - le Comité syndical souhaite apporter un témoignage de sympathie,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** l'imputation de ces dépenses supplémentaires sur le chapitre 67 – article 6718 « *autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion* » ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

## Délibération n° 08(07/07/11)

**Objet :** Rectificatif concernant les montants des droits d'inscription 2011-2012

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 05(06/04/11) du 6 avril 2011 fixant les tarifs des droits d'inscription pour la rentrée 2011 – 2012,

**Entendu** le rapport du Président précisant qu'une erreur a été commise dans le tableau des tarifs pour les collectivités non adhérentes hors département pour trois inscriptions et qu'il faut lire la ligne des tarifs de la façon suivante :

982 €, 877 €, 711 €, 523 €, 314 € au lieu de  
982 €, 643 €, 533 €, 423 €, 314 €,

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

- **d'annuler et de remplacer** la délibération n° 05(06/04/11) du 6 avril 2011 par la délibération présente ;
- **d'approuver** les tarifs des droits d'inscription pour rentrée 2011 – 2012 selon le tableau ci-joint ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

**COLLECTIVITES ADHERENTES DU DEPARTEMENT :** Manosque, Digne, La Robine, Marcoux, Entrages, Mézel, Allemagne en Provence, Brunet, Esparon du Verdon, Gréoux les bains, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Puimoisson, St Laurent du Verdon, St Martin de Brômes, Valensole, Vinon sur Verdon.

<b>Instruments, chant, danse, jazz</b>	au-delà de 24 012 €	De 16 007 € à 24 011 €	De 12 806 € à 16 007 €	De 9 605 € à 12 805 €	moins de 9 605 €
1 inscription	<b>251 €</b>	<b>219 €</b>	<b>177 €</b>	<b>136 €</b>	<b>105 €</b>
2 inscriptions	<b>408 €</b>	<b>366 €</b>	<b>293 €</b>	<b>219 €</b>	<b>125 €</b>
3 inscriptions	<b>491 €</b>	<b>439 €</b>	<b>356 €</b>	<b>261 €</b>	<b>157 €</b>

**COLLECTIVITES NON ADHERENTES DU DEPARTEMENT**

<b>Instruments, chant, danse, jazz</b>	au-delà de 24 012 €	De 16 007 € à 24 011 €	De 12 806 € à 16 007 €	De 9 605 € à 12 805 €	moins de 9 605 €
1 inscription	<b>377 €</b>	<b>329 €</b>	<b>266 €</b>	<b>205 €</b>	<b>157 €</b>
2 inscriptions	<b>612 €</b>	<b>549 €</b>	<b>440 €</b>	<b>329 €</b>	<b>188 €</b>
3 inscriptions	<b>737 €</b>	<b>658 €</b>	<b>534 €</b>	<b>393 €</b>	<b>236 €</b>

**COLLECTIVITES NON ADHERENTES HORS DEPARTEMENT**

<b>Instruments, chant, danse, jazz</b>	au-delà de 24 012 €	De 16 007 € à 24 011 €	De 12 806 € à 16 007 €	De 9 605 € à 12 805 €	moins de 9 605 €
1 inscription	<b>502 €</b>	<b>439 €</b>	<b>355 €</b>	<b>273 €</b>	<b>209 €</b>
2 inscriptions	<b>816 €</b>	<b>732 €</b>	<b>586 €</b>	<b>439 €</b>	<b>250 €</b>
3 inscriptions	<b>982 €</b>	<b>877 €</b>	<b>711 €</b>	<b>523 €</b>	<b>314 €</b>

<b>COURS D'ENSEMBLE</b>	<b>Département</b>	<b>Hors département</b>
- Atelier de danse classique adolescents et adultes - Atelier de danse jazz ou traditionnelle - Formation musicale - Orchestre, petit ensemble ou musique de chambre - Chœur ou ensemble vocal - Ateliers de musique d'ensemble - jazz ou musiques traditionnelles - Atelier théâtre ou clown	<b>157 €</b>	<b>205 €</b>
Jardin, Eveil danse et/ou musique	<b>94 €</b>	<b>103 €</b>
Eveil parcours coordonnée avec découverte instrumentale	<b>125 €</b>	<b>154 €</b>

- Les cours d'ensembles ne sont pas soumis au tarif dégressif
- Une discipline supplémentaire en atelier sera facturée : **62 euros**
- Au-delà de 3 inscriptions par famille : l'inscription sera de **42 euros**

## Délibération n° 09(07/07/11)

**Objet :**      **Décision Modificative n° 1**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant la Décision Modificative n° 1 pour 2011 ;

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

- **d'approuver** la Décision Modificative n° 1 détaillée ci-dessous :

	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-64131 : rémunérations	4 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : autres emplois d'insertion	0,00 €	4 450,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4 450,00 €</b>	<b>4 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 450,00 €</b>	<b>4 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-205 : concessions et droits similaires, brevets, licences	0,00 €	4 730,27 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 730,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2181 : installations générales, agencements et aménagements	4 730,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : immobilisations corporelles</b>	<b>4 730,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 730,27 €</b>	<b>4 730,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

(1) Y compris les restes à réaliser

- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

## **Délibération n° 10(07/07/11)**

**Objet :**      **Modification de la programmation artistique**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** les délibérations du Comité syndicale des 16 février, 9 mars et 6 avril 2011 relatives à la programmation artistique du Conservatoire,

**Entendu** le rapport du Président présentant les différentes modifications intervenues dans le cadre de la programmation artistique du 1<sup>er</sup> semestre 2011,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** le tableau de la programmation artistique modifié dont le coût global s'élève à 27 880,36 euros joint en annexe ;
  
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

<b>Programmation</b>	<b>Lieu et date</b>	<b>Nature des dépenses</b>	<b>Coût estimatif</b>
Stage de chant pour les élèves	Manosque – 18/12/2010	Rémunération Maryianna PAVLOVA	450
Animations en milieu scolaire		Rémunération des intervenants	3 000
« Histoire d'un roseau devenu anches » Interventions écoles, MJC et médiathèque	Manosque et Digne Janvier, mars, avril, juin	Rémunération G. Alhambra + Défraiements Défraiements 3 enseignants CRD Défraiements M. Félician	480
Concert OPUS	Manosque 22 janvier 2011	Intervention d'OPUS Frais d'entretien Eglise St- Sauveur SACEM	4 000 100
Master classe et concert LAZAREVITCH	Manosque - Carzou 12-13 février 2011	Rémunération S. Lazarevitch (stage, concert) Rémunération J. Allouche, J. Dufour (concert) + défraiements Droits SACEM	900 1 000 200 100
Master classe de danse classique	Théâtre de Sainte- Tulle 19-20-21 février 2011	Rémunération Compagnie Grenade Rémunération Laurence Commandeur Défraiements	2 186,26 390,00 195,60
Week-end musical Master classe Concert Jean le Bleu	« Jean le Bleu » à Manosque 4 et 6 mars 2011	Rémunération Bruno RIGUTTO, pianiste Hébergement (2 nuitées) Rémunération deux guitaristes	1 200 1 000
Master classe	Digne les Bains 13 mars	Rémunération Tchakounté et Pura fé Hébergement pour 7 personnes (1 nuitée) Droits SACEM	948,50
Musique traditionnelle japonaise Gidayu	Fondation Carzou 19 mars	Rémunération des 2 intervenants Hébergement	1 500 500
Concert baroque « Les Tourments de l'âme »	Fondation Carzou Manosque 8 avril 2011	Rémunération des 4 intervenants	1 000
Stage sound painting	Digne les Bains 2 avril – 7 mai – 9-10- 18 juin	Rémunération David CARION Forfait défraiements	2 500 200
Master classe blues	Digne René Char - mai	Enseignants du Conservatoire	0
Master classe danse contemporaine	28 et 29 mai	Rémunération des intervenants	180
Concert « Jazz dpt. Quintet »	28 mai – Digne les Bains	Rémunération des 4 intervenants	800
Projet Charpi	11 juin	Partenariat	3 000
Le géant de l'Amazonie	Manosque  10 juin	Rémunération arrangements Rémunération assistant théâtre Rémunération de deux danseurs SACEM Eléments de décors	500 800 300 300
Le voleur de soleil	Digne-les-Bains 18 juin	Rémunération d'un technicien du son Défraiements Thibaud Arragon	150
<b>TOTAL</b>			<b>27 880,36</b>

## Délibération n° 11(07/07/11)

**Objet :** Convention avec l'APEC de Digne-les-Bains

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant la nécessité pour la classe de clarinette du Conservatoire de pouvoir disposer d'une clarinette basse et de faire la demande de mise à disposition de l'instrument auprès de l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Digne-les-Bains,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** la mise à disposition d'une clarinette basse de marque Yamaha 221 contre une participation financière de 10 euros mensuels soit un montant total de 30 euros pour la période du 20 juin au 30 septembre 2011 ;
- **d'approuver** la convention passée entre l'APEC et le Conservatoire concernant les modalités de cette mise à disposition.
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

**Délibération n° 12(07/07/11)**

**Objet :**      **Demande de remboursement de droit d'inscription**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant la demande de remboursement de Mme BURCEZ, élève en cours de trompette, de ses frais d'inscription d'un montant de 66,50 euros, suite à l'interruption des cours,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la demande de remboursement des frais d'inscription présentée par Madame BURCEZ ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

**Délibération n° 13(07/07/11)**

**Objet :**      **Adaptation du tableau des emplois administratifs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant la demande d'un agent souhaitant être nommé au sein du Conservatoire suite à sa réussite au concours d'attaché territorial en 2011,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **de refuser** la création d'un poste d'attaché.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

## **Délibération n° 14(07/07/11)**

**Objet :**      **Recrutement d'un agent d'accueil**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Entendu** le rapport du Président présentant le recrutement d'un agent d'accueil pour l'antenne de Digne-les-Bains par le biais d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 à raison de 28 heures hebdomadaires,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** le recrutement d'un agent d'accueil pour l'antenne de Digne les Bains sur la base d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi à raison de 26 heures à la charge du Conseil général et 2 heures à la charge du Conservatoire
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 juillet 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.